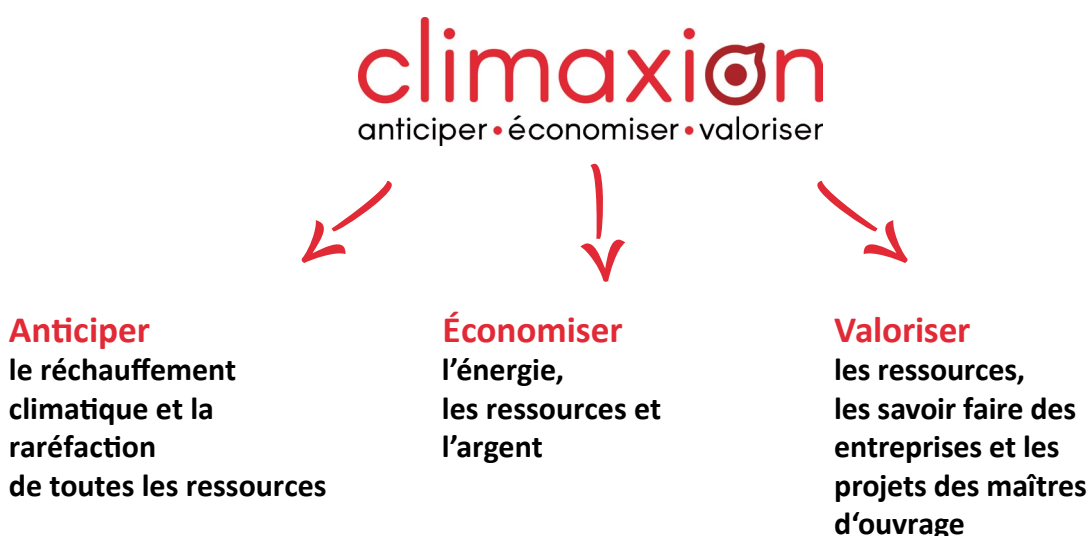


# LE DISPOSITIF CLIMAXION

**Le dispositif Climaxion est le nouveau dispositif d'aide de l'année 2017 de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire.**

**Ce dispositif est mis en place pour une durée de 3 ans et s'appuie sur des cahiers des charges précis. Il s'applique à 3 axes bien distincts :**



---

## Ce dispositif s'articule sur 3 grands axes :

- 1** Les Diagnostics Energétiques
  - 2** La Rénovation Globale du Bâtiment (Conditions, Fonctionnement et Financement)
  - 3** Le Recours aux Energies Renouvelables
- 

## 1 – LES DIAGNOSTIQUES ÉNERGÉTIQUES

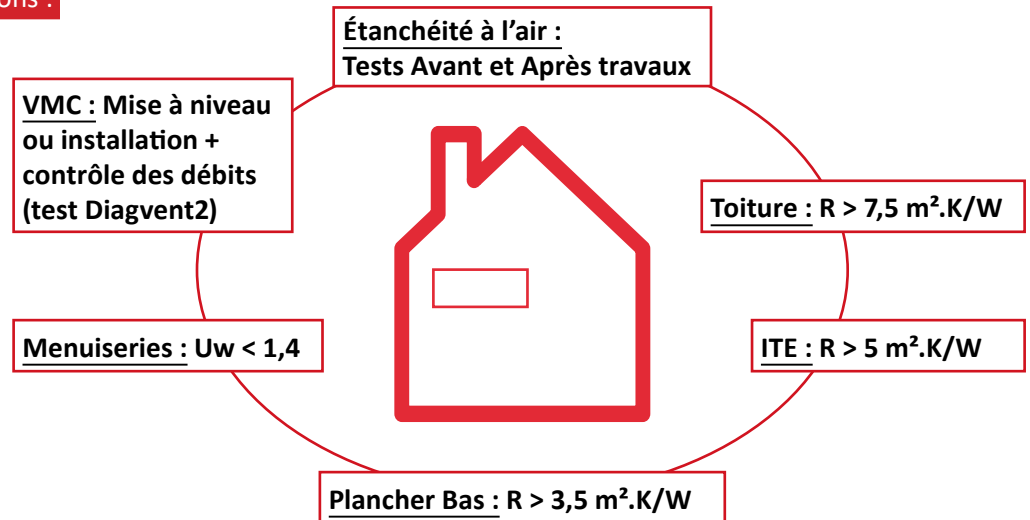
Dans le dispositif Climaxion, il existe deux types de diagnostics bâtiments : le diagnostic bâtiment global et le diagnostic bâtiment approfondi avec instrumentation.

> **Le diagnostic bâtiment** est subventionné à hauteur de **70 % (35 % de la Région et 35 % de l'ADEME)** et est plafonné à **21 000 €**.

> **Le diagnostic bâtiment approfondi avec instrumentation** concerne les bâtiments spécifiques (piscine, salle de spectacle,...). Celui-ci est également subventionné à hauteur de **70 % (35 % de la Région et 35 % de l'ADEME)**, mais est plafonné à **35 000 €**.

## 2 – LA RÉNOVATION GLOBALE DU BÂTIMENT

### Les conditions :



### Fonctionnement :

Tout d'abord, **avant la validation des DCE** (phase conception) et pour pouvoir bénéficier de l'aide Climaxion, il est important de se faire connaître des services de la Région Grand Est en réalisant une description du projet futur.

Plusieurs documents seront à fournir lors de la **phase travaux**, mais aussi pour la **validation technique du projet**, afin que la subvention soit versée au Maître d'Ouvrage. Tous ces documents sont disponibles sur le site Climaxion ([www.climaxion.fr](http://www.climaxion.fr)).

### Financement :

Le financement du dispositif **Climaxion** repose sur une prime de base fixe qui varie en fonction du bouquet de travaux réalisé :

- Bouquet 2 travaux : **5 000 €** de prime,
- Bouquet 3 travaux : **10 000 €** de prime,
- Bouquet 4 travaux : **15 000 €** de prime.



À cette prime de base, vient s'ajouter une **aide au mètre carré** de surface de plancher (SDP), qui varie entre **20 €/m<sup>2</sup>** et **85 €/m<sup>2</sup>**. Celle-ci est plafonnée à **1 250 m<sup>2</sup>**.

Pour le calcul de cette aide, le potentiel financier et l'effort fiscal de la commune rentrent également en compte :

Catégorie 1	Un potentiel financier supérieur à celui de la strate et un effort fiscal inférieur à celui de la strate
Catégorie 2	Un potentiel financier inférieur à celui de la strate et un effort fiscal inférieur à celui de la strate
	Un potentiel financier supérieur à celui de la strate et un effort fiscal supérieur à celui de la strate
Catégorie 3	Un potentiel financier inférieur à celui de la strate et un effort fiscal supérieur à celui de la strate



Un bonus est attribué aux projets atteignant le niveau BBC (+ **10 000 €**) ou à la mise en œuvre d'isolants biosourcés (+ **20 %**).

Un tableau permet de récapituler l'ensemble des scénarii de travaux en fonction de la prime de base et de l'aide au mètre carré (c.f. [www.climaxion.fr](http://www.climaxion.fr)). L'ensemble des travaux cités dans ce tableau doivent être réalisés dans leur intégralité. La Région réalisera des contrôles supplémentaires, de manière aléatoire, sur l'ensemble des projets reçu par celle-ci.

Les projets de rénovation, seront étudiés au cas par cas au sein des services de l'ADEME et de la Région.

### 3 – RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le dispositif Climaxion permet également de réaliser un financement sur d'autres types de filières telles que :



#### Le Bois Energie :

Si la puissance est inférieure à **70 kW**, le maître d'ouvrage devra fournir une fiche projet.

Si la puissance est supérieure à **70 kW**, le maître d'ouvrage devra réaliser une étude de faisabilité.

Pour les chaufferies de moins de **100 Tep**, une aide de **40 % à 50 %** selon la catégorie de la commune est disponible.

#### La Géothermie :

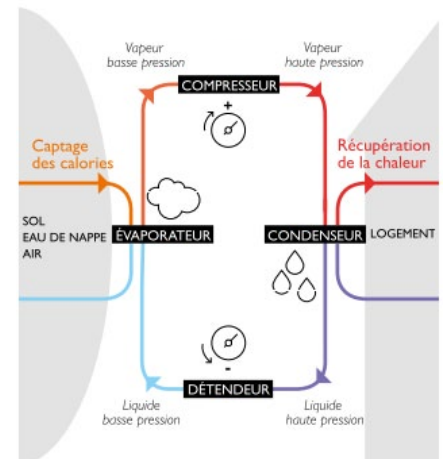
La durée minimale de fonctionnement doit être de **1 000 heures/an** à puissance nominale.

Un système de suivi de l'installation doit être mis en place.

La géothermie sur nappe doit avoir un **COP > 4**.

La géothermie sur sonde doit avoir un **COP > 3,7**.

Une aide de **40 % à 50 %** selon la catégorie de la commune est disponible.



#### Le Solaire Thermique :

Si la surface est inférieure à **25 m<sup>2</sup>**, le maître d'ouvrage devra fournir une fiche projet.

Si la surface est supérieure à **25 m<sup>2</sup>**, le maître d'ouvrage devra réaliser une étude de faisabilité.

Pour les installations de moins de **25 m<sup>2</sup>**, une aide de **60 %** plafonnée à **1 200 €/m<sup>2</sup>** est disponible.

#### Le Photovoltaïque :

Quel que soit le type de projet, une étude de faisabilité devra être réalisée.

Plusieurs renseignements seront à fournir :

- Le type de bâtiment ou le site concerné,
- La consommation électrique totale annuelle du bâtiment concerné,
- Les principaux postes consommateurs du bâtiment concerné,
- La fréquentation hebdomadaire, mensuelle et annuelle du bâtiment concerné,
- Le montant de l'aide est compris entre 200 et 300 €/kWc selon le taux d'autoconsommation ou d'autoproduction,
- Un bonus de 100 €/kWc est accordé aux projets participatif (20 personnes au minimum).



## Autres Filières :

D'autres filières peuvent être éligibles au dispositif Climaxion :

- L'hydro-Electricité,
- La méthanisation,
- L'éolien,
- L'extension de Réseau de Chaleur,
- L'accompagnement des projets participatifs.

## - CONTACTS CLIMAXION -

Voici les différents contacts pour le territoire Lorrain :

### RÉGION GRAND-EST

- philippe.schilausky@grandest.fr / 03.87.61.66.00
- benoit.bertin@grandest.fr / 03.87.31.81.31
- david.lewandowski@grandest.fr / 03.87.31.81.51
- Maud.TELLIER@grandest.fr / 03.26.70.86.58

### ADEME

- eric.schang@ademe.fr / 03.87.20.02.98



10 Promenade Émilie  
du Châtelet  
54000 NANCY  
Tél.: 09 61 44 71 77  
info@alec-nancy.fr



métropole  
GrandNancy

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BELLE ET MANOIRÈRE  
GRAND COCORNÈRE

